

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5201, RUE GARNIER

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA19 250039 du **4 février 2019**, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au **5201, rue Garnier**;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 26 février 2019, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Plateau;

QUE ce projet de résolution vise l'autorisation pour le bâtiment situé au 5201, rue Garnier, l'installation d'un parement de brique au lieu du revêtement et de la corniche d'origine, et ce, en dérogation à l'article 59 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277);

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx